

Faculté de droit
de
Paris

30 juillet 1965

Calémie des dangers

mon cher collègue

J'ai bien reçu le deux beaux volumes
de votre Tratado práctico de los
crímenes. J'en suis ravi
vivement. Vous êtes, en
Espagne, un des représentants
le plus autorisés, sinon le
plus autorisé, de cette nouvelle
science pénale qui ne se

protection par seulement de la
protection de la société contre
les criminels mais aussi de la
protection du criminel lui-
même. Et par là vous êtes
amenés à examiner le rôle
du droit pénal préventif par
opposition au droit pénal répressif.
J'ai, dans mon cours, analysé,
et indiqué le rôle général
de ce que j'appelle le préventivisme

dans la législation. Et j'aurais
de montrer que dans l'organisation
de l'Etat, et même dans le régime
des Libertés publiques, le positivisme
modifié d'ailleurs par les
améliorations apportées à l'action
administrative et par les garanties
judiciaires données aux individus
contre elle, avait eu une si grande
influence dans l'Etat

moderne.

Je trouverai dans votre livre de
nombreux arguments à l'appui
de ma thèse que la guerre actuelle
justifie terriblement!

Je sais qui vous êtes, c'est la France
comme en 1792, dans cette lutte
débouée entre le pouvoir despotique
et le régime de liberté. Nous
combattions pour le peuple
honnête, et pas seulement
pour nous. —
F. Garraud